

MARCHE PUBLIC - RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC) en date du 14/02/2025

Objet du marché de travaux RN 149 23+630 – Réfection du Pont du Cébron (Adilly 79200)

1- **Généralités** : Référence dossier PLACE : DIRCO-SPT-BOA-2025-01

Code CPV : 45221119-9

Date limite de remise des offres : 16/06/2025 à 12H

Acheteur - Pouvoir Adjudicateur : Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO)

Point de contact : pfcpc.pcpaj.sg.dirco@developpement-durable.gouv.fr

Lieu de livraison ou d'exécution : département 79

Caractéristiques principales : Réfection générale du Pont du Cébron : rejointoiement de maçonnerie, reconstitution de maçonnerie, mise en œuvre de barbacanes, création d'une dalle générale avec étanchéité et chaussée.

Procédure définie par le décret marchés publics 2018-1075 : marché à procédure adaptée (MAPA)

Conditions minimales de participation : néant chiffre d'affaires annuel supérieur à ... € HT capacités minimales requises : ...

Dévolution : soit entreprise individuelle, soit groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

Dans le cas d'un groupement solidaire, les règlements seront effectués sur un compte unique.

2- Composition du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :

Le DCE comprend : le présent RC et les pièces contractuelles constitutives du marché indiquées au CCAP ; les pièces suivantes non contractuelles ; le dossier des plans ; la notice d'exploitation sous chantier ; les déclarations de travaux effectuées auprès du téléservice du guichet unique et les réponses des exploitants.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres ; celle-ci pourra être reportée.

Le candidat pourra faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande de renseignements via la PLACE (plate-forme des achats de l'État), à laquelle l'acheteur répondra au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres.

3- Documents à fournir par les candidats :

Le dossier de candidature :

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du DUME

- *Capacité économique et financière* : chiffre d'affaires des 3 dernières années.

- *Références* : marchés de même nature exécutés au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et l'acheteur public ou privé, avec attestation de bonne exécution.

- *Capacité professionnelle* : certificats de qualité attestant la compétence du candidat ; effectifs humains et moyens matériels du candidat.

Y compris pour les sous-traitants et co-traitants, avec la nature et le montant des prestations concernées.

A défaut de fournir ces documents, le candidat pourra indiquer le site internet sur lequel ils peuvent être consultés gratuitement ; ou indiquer l'offre qui les contient, déjà remise dans l'année à la DIR Centre-Ouest.

Le dossier de l'offre :

1°) L'offre financière : détail estimatif (DE) engagement signé par le représentant légal du candidat (l'acte d'engagement et le bordereau/liste des prix ne sont pas à fournir)

2°) Le mémoire justificatif, limité à 70 pages (les pages au-delà de cette limite ne seront pas analysées), comprenant :

- les moyens en personnels et matériels mis en œuvre, avec les qualifications et caractéristiques

- l'organisation mise en place et la méthodologie d'intervention, ainsi que le planning prévu

- les mesures relatives à l'hygiène et la sécurité des personnels

- le schéma organisationnel du plan d'assurance de la qualité (PAQ), constitué des éléments suivants : plan des contrôles mis en place et mesures pour prendre en compte de la sécurité des usagers et des travailleurs

- le schéma organisationnel du plan de respect de l'environnement (SOPRE), constitué notamment des mesures prévues pour éviter les pollutions

- le schéma d'organisation et de suivi de l'élimination des déchets (SOSED), constitué des mesures de tri des déchets et du devenir envisagé pour les matériaux issus de la démolition (recyclage ou réemploi)

- la décomposition ou le sous-détail des prix n°1101, 1105, 1106, 1412

4- Variantes - options :

- Compléments à apporter au CCTP :
- Variante (l'offre de base étant obligatoire) : la dalle générale est prévue coulée en place dans la solution de base. La seule variante autorisée est la réalisation de la dalle en mode préfabriquée par demi chaussée. Les autres modifications ne seront pas autorisées.
- Prestations supplémentaires éventuelles PSE :

5- Réception des plis :

Les offres seront obligatoirement remises sur la PLACE, sous la référence du dossier indiquée en tête .

Les pièces non demandées seront rejetées.

Un candidat pourra remettre plusieurs offres en agissant en qualité de candidat individuel et de co-traitant d'un groupement.

En cas d'allotissement, les candidats pourront soumettre une offre pour plusieurs lots.

6- Critères de sélection :

Pour les offres :

- Critère C1 : prix pondéré à % ; note prix = x prix moins-disant / prix offre concernée
- Critère C2 : valeur technique pondérée à % avec les sous-critères suivants : moyens humains et matériels affectés au chantier permettant de réaliser les prestations en respectant les délais (6 pts) ; planning prévisionnel (2 pts) ; méthodes d'exécution (4 pts) ; contrôles (4 pts) ; prise en compte de la sécurité des usagers et des travailleurs (4 pts)
- Critère C3 : critère environnemental pondéré à % avec les sous-critères suivants : mesures mises en œuvre pour éviter les pollutions (8 pts) ; mesures de tri des déchets (4 pts) ; recyclage ou réemploi des matériaux issus de la démolition (8 pts)

Les notes seront arrondies à 1 décimale.

En cas d'égalité, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la meilleure note au critère le plus important.

7- Classement des offres :

Les offres non éliminées selon le décret 2018-1075 seront classées selon leurs notes globales, calculées en sommant chaque note critère pondérée.

En cas d'erreurs dans les documents financiers remis, la priorité sera donnée :

Sur demande de l'acheteur, le candidat communiquera toute précision sur le dossier de l'offre, dans le délai imparti, notamment sur les décompositions ou sous-détails des prix.

En procédure adaptée ou concurrentielle avec négociation (y compris suite à appel d'offres infructueux), les 3 offres les mieux classées pourront être négociées, sans que ce soit un impératif. La négociation prendra la forme d'échanges sur les aspects techniques et financiers, avec d'éventuelles réunions dans les locaux de la DIR ou sur site.

8- Documents à fournir par l'attributaire :

- l'acte d'engagement (AE) complété éventuellement après mise au point et à signer par l'attributaire ; les autres pièces ne sont pas signées ; en cas de groupement conjoint, les co-traitants signent l'AE
- le bordereau/liste des prix éventuellement à compléter si les prix en chiffres y figurent (sans prix en lettres)
- les documents réglementaires, fiscaux et sociaux, s'ils ne sont pas déjà fournis ou disponibles
- les attestations d'assurance exigées et le RIB

La notification du marché sera effectuée via la PLACE, avec accusé de réception automatique.

9- **Recours** : l'instance de recours est le Tribunal Administratif, à saisir selon les voies précisées à l'article L551 du code de justice administrative. Adresse :